

**MAIRIE
DE
CREISSELS
12100**

Tél. : 05-65-60-16-52
Email : accueil@creissels.fr



ARRÊTÉ DE POLICE

N°2026AR24

Objet : Route barrée, rue du Moulin Haut, derrière la Mairie

Le Maire de la Commune de CREISSELS,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 225 ;
 - **VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
 - **VU** l'arrêté du 05 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation
 - **VU** la demande présentée en date du 11 mai 2026, par M Jérôme ARNAL
- CONSIDERANT** que M ARNAL a besoin de stationnement réservé,

ARRÊTÉ :

Art. 1 : La rue du Moulin Haut (derrière la Mairie) sera barrée en raison de travaux de réfection de toiture de la Mairie

Du mardi 12 mai 2026 au vendredi 12 juin 2026.

Art. 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Art. 3 : Le Maire, Le Commandant de Police, Chef de circonscription de Millau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CREISSELS, le 11 mai 2026

Le Maire,
Jean-Louis CALVET

